

Commune de Sainte Lucie de Tallano

2023 N°032306

Conseil Municipal- Séance du 23 mars 2023

Délibération N° 2023-CM-032306

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE LUCIE DE
TALLANO

| | |
|---------------------------------------|----|
| Nombre de membres | 10 |
| En exercice | 10 |
| Qui ont pris part à la délibération : | 7 |

Date de la convocation : 20 mars 2023

Date d'affichage : 27 mars 2023

Objet de la délibération : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 – gîte d'étape communal

Séance du 23 mars 2023
L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-trois du mois de mars

à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Lucie de Tallano, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jules BARTOLI

Etaient présents :

Monsieur PIAZZA François
Madame RICCI Alphonsine
Monsieur STROMBONI Marc
Monsieur PEDINIELLI Julien
Monsieur OCCHIMINUTI Jean-Baptiste
Monsieur BARTOLI Jules

Etaient absents : Madame PIAZZA Pauline, Monsieur RENUCCI Roch, Monsieur CESARI Paul-Noël

Ont donné pouvoir : Monsieur PEDINIELLI Jean-Marie a donné son pouvoir à Monsieur PEDINIELLI Julien

Mme Alphonsine RICCI a été nommée secrétaire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Un excédent de fonctionnement de : | 24 516, 70 € |
| Un déficit de fonctionnement de : | 0 € |

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | |
|---|---------------|
| A résultat de l'exercice | 14 097, 51 € |
| Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif | 0 € |
| c- résultats antérieurs de l'exercice | 0 € |
| Ligne D002 du compte administratif | 10 419, 19 € |
| Résultat à affecter = A + C | 24 516, 70 € |
| D Solde d'exécution d'investissement | 0 € |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement | - 1 491, 00 € |
| Besoin de financement F | - 1 491, 00 € |
| Affectation | 24 536, 70 € |
| 1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b) | 0, 00 € |
| 2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) | 1 491, 00 € |
| 3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement | |
| | 23 025, 70 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 | 0.00 € |

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer et voter

**Le Conseil Municipal
Où cet exposé
Et après en avoir délibéré**

Approuve par le vote à l'unanimité la décision.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jules BARTOLI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération conformément aux dispositions de la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de SARTENE

